Parc naturel régional de Lorraine







CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1974
- Date de création du PAT : 2017
- Superficie du PNR: 210 805 hectares, PAT: 380 000 ha
- Nombre de communes: 183
- Population: 78 223
- Région : Grand-Est
- Départements concernés : Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle
- Type de territoire : rural
- Villes portes: Verdun, Commercy, Saint-Mihiel, Pont-à-Mousson, Toul, Jarny, Château-Salins, Dieuze et Sarrebourg











() INTRODUCTION

Occupant plus de la moitié de la superficie du Parc, l'agriculture est une activité économique clé du territoire. Le Parc accueille une grande diversité de productions agricoles. Trois grands types d'exploitations dominent : les élevages bovins pour le lait et la viande, les exploitations mixtes de polyculture-élevage et les exploitations spécialisées en grandes cultures. L'élevage ovin est présent mais il est en régression sur la partie ouest du Parc. Les plateaux calcaires sont recouverts majoritairement de grandes cultures et les plaines et vallées sont consacrées à la polyculture-élevage. L'arboriculture et la viticulture dans une moindre mesure sont implantées dans le secteur des Côtes de Meuse, de Toul et de Moselle. Des productions originales comme la trufficulture ou la pisciculture sont également présentes. Il y a peu d'exploitations maraichères. Toutefois, l'activité se développe. Les cultures, les prairies, les vignes, les vergers et les étangs sont des éléments structurants des paysages du Parc. En outre, les prairies, les pelouses calcaires et les étangs sont des milieux d'excellence pour la biodiversité.

Depuis 2007, l'agriculture biologique est en progression sur le territoire avec des conversions ou des installations en AB. Afin de soutenir et de

promouvoir des systèmes de production et des pratiques respectueuses de l'environnement, le Syndicat Mixte du Parc s'est fixé dans sa Charte l'objectif cible de passer de 3 à 12% de surfaces agricoles en agriculture bio à l'horizon 2030.

Le développement des circuits alimentaires de proximité est une priorité partagée par les acteurs du territoire et inscrite à ce titre dans la Charte du Parc. Cette thématique est par ailleurs identifiée comme un projet structurant prioritaire dans les conventions de partenariat Parc/Communautés de Communes. C'est dans ce cadre qu'une démarche expérimentale a été engagée en 2014 à l'échelle du PETR Val de Lorraine afin de définir une stratégie territoriale visant à rapprocher production et consommation et à développer une alimentation locale, durable et de qualité.

En 2016, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle propose au Parc de faire une candidature commune à l'appel à projet de PAT. Le Parc naturel régional de Lorraine est l'un des 15 partenaires du PAT Sud 54, qui est structuré autour de la métropole du Grand Nancy et des agglomérations de Toul, Lunéville et Pont-à-Mousson. Le PAT Sud 54 est coordonné par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et a pour ambition d'assurer



une promotion coordonnée de l'approvisionnement de proximité. L'objectif de ce PAT, au niveau global, est de créer du lien entre les partenaires et leurs actions afin d'élaborer une stratégie de développement territorial commune. Ce projet est labellisé Projet Alimentaire Territorial par le Ministère de l'Agriculture depuis septembre 2017. Il s'inscrit dans le cadre de plusieurs échelles d'intervention :

- → Une animation à l'échelle du Sud de la Meurtheet-Moselle pour planifier les flux de matières et les implantations d'outils collectifs de transformation et de stockage. Plusieurs projets de légumeries et de conserveries sont par exemple en cours de réflexion. La réflexion conduite à l'échelle du Sud 54 permet d'échanger sur la concurrence éventuelle entre ces projets et leurs tailles critiques afin de mailler le territoire de façon optimale en outils de transformation;
- → Une animation au niveau local, portée par les Pays/PETR, les Communautés de Communes et le Parc pour répondre aux enjeux propres aux territoires (environnement, nutrition, économie alimentaire, accessibilité sociale) et créer des synergies. Le rôle du Parc Lorraine s'inscrit à cette échelle locale.

ACTIONS

En amont de la mise en place du PAT Sud 54, le Parc a réalisé une enquête sur les pratiques de consommation et les orientations de la demande en matière de produits locaux. Il a recensé les projets de diversification au sein du territoire. L'objectif était de dresser un état des lieux de l'offre agricole et des besoins sur le territoire. Ce travail préalable a permis d'aboutir à la définition d'un plan d'actions en partenariat avec les collectivités et les producteurs du Val de Lorraine.

Objectif 1 : Améliorer la commercialisation des produits.

Depuis 2010, le Parc anime le réseau des Boutiques du Parc qui réunit 13 points de vente engagés à promouvoir les produits issus du territoire et à offrir des débouchés aux producteurs locaux.

Afin de rapprocher offre/demande en produits locaux, il a par ailleurs organisé deux salons professionnels destinés à mettre en relation producteurs et acheteurs, à renforcer la promotion des produits agricoles du Parc et à trouver de nouveaux débouchés commerciaux. Par ailleurs, le Parc développe la marque « Valeurs Parc » pour promouvoir les produits agricoles en phase avec les enjeux de la charte. Les produits prioritaires sont la viande bovine et ovine, le lait, les fruits et les poissons d'étang. Les prairies étant des milieux naturels majeurs pour la biodiversité et les paysages du territoire du Parc, une première démarche est engagée depuis 2018 pour valoriser les viandes bovines et ovines pour soutenir les élevages valorisant les prairies et basés sur un système herbager afin de limiter leur diminution, voire de regagner des surfaces en herbe.

Objectif 2 : fédérer les agriculteurs

L'étude sur l'offre alimentaire et la diversification agricole du territoire a permis de mettre en évidence les besoins des producteurs. Parmi les besoins exprimés, a été soulevée l'importance de favoriser le travail de mise en réseau des agriculteurs afin de :

- → Poursuivre la dynamique collective lancée sur le territoire sous la forme d'un « club d'entreprises » dédié aux projets agricoles et de diversification
- → Mettre en place des temps d'échanges autour des projets, des dispositifs d'accompagnement existants, de sujets sur lesquels les agriculteurs sont demandeurs d'informations...
- → Proposer un point de repère régulier et convivial où l'on peut s'informer, débattre, inventer, créer des liens sur les thèmes de la diversification et de la valorisation des produits locaux.
- En 2018, 2 apéros fermiers ont été organisés : l'un sur le thème « Comment démarre-t-on son activité de diversification? » ; l'autre sur le thème « transformer ses produits : un levier pour créer de la valeur ajoutée sur son exploitation ».



Objectif 3 : développer la production

Le Parc a engagé la réalisation d'une étude de faisabilité préalable à la structuration d'une filière locale de valorisation des blés meuniers. Cette étude, qui fait suite au travail d'enquête, repose sur les besoins et attentes exprimés par le territoire et ses acteurs : Des agriculteurs qui réfléchissent aujourd'hui à diversifier leurs activités et à valoriser localement une partie de leur production en céréales / Un intérêt des artisans boulangers pour s'approvisionner en farine locale / Des consommateurs de plus en plus sensibles à la qualité et à la provenance des aliments qu'ils consomment / L'existence d'outils de transformation, de moulins et d'artisans meuniers locaux sur le territoire ou à proximité. Les objectifs de cette démarche sont multiples: créer de la valeur ajoutée sur le territoire au profit de l'ensemble des acteurs de la filière, améliorer les pratiques agricoles et limiter l'impact des cultures sur la ressource en eau et la qualité de l'air, valoriser les productions et les savoir-faire locaux au travers notamment de la Marque Valeurs Parc... Les résultats de l'étude de faisabilité sont attendus pour début 2020.

Il accompagne par ailleurs les projets d'outils de transformation et soutient les filières d'approvisionnement. Dans ce cadre, une étude-action préalable à la mutualisation et au développement d'outils de transformation des produits agricoles issus du territoire des PETR Cœur et Val de Lorraine, portée par le PETR Val de Lorraine, a été engagée fin 2019.

Objectif 4 : Améliorer la communication

En 2018, le Parc a organisé l'opération « Rendezvous à la Ferme », évènement au cours duquel les fermes du territoire ont été invitées à ouvrir leurs portes au public pour y présenter leurs savoir-faire, leurs métiers et la richesse de leurs produits.

ACTEURS

Sont partenaires du PAT Sud 54, les 15 structures suivantes : le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, le Pôle métropolitain Nancy Sud Lorraine, la Métropole du Grand Nancy, le Pays Terres de Lorraine, le PETR du Lunévillois, le PETR du Val de Lorraine, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, la Chambre départementale d'agriculture, la Chambre départementale des métiers et de l'artisanat, Paysan Bio Lorrain, l'Université de Lorraine, le CPIE de Champenoux et le Parc naturel régional Lorraine. Les initiatives engagées dans le cadre de la création du PAT et les efforts de mise en relation des acteurs ont permis d'amorcer une dynamique positive de réseau.

Par ailleurs, par l'échelle du PAT, le Parc est amené à dialoguer avec le département, les collectivités, les chambres d'agriculture, la métropole du Grand Nancy, etc.

O ANALYSE

Avec le PAT Sud 54, le Parc bénéficie d'un appui fort du département dans les démarches de mise en relation des acteurs au niveau du territoire.

A l'avenir, le Parc envisage de développer des actions sur le volet social, et notamment des actions de sensibilisation sur les enjeux d'une alimentation locale et de qualité.

PETIT PLUS

Le Parc dispose de nombreuses zones humides qui ont contribué à sa reconnaissance comme un territoire d'intérêt national et international, deux étangs étant inscrits au patrimoine mondial des zones humides (label Ramsar). Quelques 800 sources alimentent de nombreux cours d'eau, en plus de nombreux étangs sur le territoire (plus de 220). Ces zones humides permettent la conservation de la biodiversité.